



La newsletter destinée aux professionnels de la filière équine du Grand EST



CHEVAL INFO GRAND EST

Numéro spécial :

Les aides et dispositifs à destination des professionnels de la filière équine du Grand Est

La Région Grand Est, le Conseil des Chevaux du Grand Est, le Comité Régional d'équitation, l'Institut français du cheval et de l'équitation et la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est, soutiens de la filière équine, ont répertorié pour vous les aides et dispositifs à destination des professionnels de la filière. Vous trouverez dans cette newsletter les aides recensées, les contacts et les liens utiles vous permettant de trouver les informations correspondant à votre profil. Les organismes porteurs de ces différents dispositifs se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches, l'ensemble des coordonnées sera présent dans ce numéro spécial.

AU SOMMAIRE :

- Les programmes d'actions proposés par la région Grand Est pour les professionnels de la filière
- Les aides liées au sport
- Les aides à l'embauche
- Les aides à l'installation
- Les aides à l'investissement
- Les aides à la valorisation

Les programmes d'actions proposés par la région Grand Est pour les professionnels de la filière :

La Région Grand Est dispose de nombreux programmes d'actions pour aider les professionnels de la filière agricole. Tous des dispositifs sont répertoriés sur le site grandest.fr onglet « Mes aides régionales ». N'hésitez pas à contacter directement la région pour plus de renseignements. Parmi les dispositifs de soutien vous pouvez retrouver :

Climaxion

Le projet « Climaxion » a pour objet le soutien à l'installation de générateur photovoltaïque raccordé au réseau ou en autoconsommation produisant de l'électricité renouvelable.

Ses objectifs sont de :

- Contribuer à l'atteinte des objectifs des
- Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE),
- Substituer des énergies fossiles,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- Soutenir la production d'énergie renouvelable,
- Améliorer la qualité de l'air,
- Créer de l'activité économique,
- Améliorer la rentabilité économique des projets,
- Aider les porteurs de projets à sécuriser
- leurs coûts énergétiques en les incitant à installer un système de production d'électricité
- à coût constant,
- Permettre le développement de compétences dans le domaine de l'autoconsommation.

Pour toute information, rendez-vous sur climaxion.fr ou contactez selon votre ancienne région l'un des 3 numéros suivants de la Région Grand Est :

Site de Strasbourg : 03 88 15 64 96.

Site de Metz : 03 87 33 62 85.

Site de Châlons : 03 26 70 66 08.



Pacte « Bio-sécurité bien-être animal » en élevage

Ce pacte a pour but de :

- Améliorer les conditions d'élevage, le bien-être animal
- Prévenir les maladies touchant les élevages
- Renforcer la formation des agriculteurs à la biosécurité
- Préserver l'emploi dans les territoires

La mesure vise à soutenir les éleveurs dans l'adaptation de leur exploitation conformément à la loi EGalim2 aux annonces ministérielles de janvier 2020 sur la protection du bien-être animal et de la biosécurité

Cette mesure regroupe 2 dispositifs :

- Soutien à l'investissement matériel et immatériel pour la biosécurité et le bien-être animal
- Soutien à la formation des éleveurs à la prévention des maladies et au bien-être animal

Durée étendue de la période de dépôt des dossiers : ouverture jusqu'au 31 mai et délai rallongé jusqu'au 30 juillet pour les JA
Pour plus d'informations, contactez Juliette VIEL
juliette.viel@grandest.fr 03 87 33 60 54

Appel à Projets intitulé « Changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels, anticiper le manque d'eau »

Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement des projets innovants visant à préserver les ressources en eau du Grand Est, restaurer les milieux naturels pour atténuer les impacts du changement climatique, sécuriser les territoires et les activités. Cet Appel à Projets concerne tous les secteurs d'activités dont l'agriculture et la forêt.

Plus précisément concernant le volet agricole sont éligibles :

- Travaux pilotes et études de préfiguration sur les itinéraires techniques et techniques d'irrigation économes en eau
- Travaux pilotes, études de préfiguration et investissements liés à la récupération des eaux pluviales sur les bâtiments agricoles
- Études de faisabilité et travaux pour la création de stockage (retenues, réalimentation de la nappe) permettant de désaisonnaliser les prélèvements sous réserve d'absence d'impact en période d'étiage et de la mise en œuvre d'un programme global d'économie d'eau et d'optimisation des infrastructures existantes (y compris naturelles)
- Études et travaux dans les secteurs déficitaires pour
- limiter les prélèvements sur les ressources les plus sensibles
- Projets ponctuels de mise en place de systèmes
- d'ombrages (plantation d'arbres et haies) dans les pâtures et parcours permettant d'augmenter les surfaces ombragées, de maintenir les prairies pâturées et de limiter les besoins en abreuvement

Date(s) limite(s) de dépôt de dossier :

1ère session : 31 mars 2021, 2ème session : 31 juillet 2021, 3ème session : 30 novembre 2021

Pour toutes questions sur ce dispositif, contactez Delphine ROUSSET : 03 87 61 66 97
delphine.rousset@grandest.fr

Vous trouverez le règlement complet du dispositif sur le site de la région :

<https://www.grandest.fr/.../appel-a-projets-changement.../>

Justine De Minguine

Chargée de Mission,
Conseil des Chevaux du Grand Est
06 84 91 65 33 - ccge.contact@gmail.com



Juliette Viel

Chargée de Mission élevage,
Région Grand Est
03 87 33 60 54 - juliette.viel@grandest.fr



Les aides liées au sport

La crise sanitaire est toujours d'actualité et le Comité Régional d'Équitation du Grand-Est, bien conscient des difficultés auxquelles vous êtes toutes et tous confrontés, se veut, plus que jamais, présent à vos côtés.

Dans cette perspective, les aides existantes pour le sport ont été répertoriées (liste non exhaustive), celles spécifiques à la crise sanitaire que nous traversons actuellement (Mesures Sport Covid) mais également celles proposées, en temps normal et annuellement, par le Conseil Régional du Grand-Est, les Conseils Départementaux, l'Agence Nationale du Sport et le Comité Régional d'Équitation du Grand-Est. Pour les consulter, rendez-vous sur :

https://www.cregrandest.fr/document/s/aides_sport_janv_21.pdf

Valérie HAMELIN-BOYER

Présidente du CRE Grand Est
03 83 18 87 52
contact@cregrandest.fr



GRAND EST

Visitez le site du CRE Grand Est



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION



Les aides à l'embauche

Les aides à l'embauche sont nombreuses mais les connaître toutes nécessite d'assurer une veille réglementaire en permanence. Les chambres d'agriculture, à l'exemple de celle de Meurthe-et-Moselle, mettent à votre disposition des informations actualisées et vous proposent des conseils dispensés par des spécialistes :

[cliquez ici pour plus d'informations](#)

Pierre Fontaine,

Chargée de projet et développement en territoire,
Institut français du cheval et de l'équitation
03 83 48 84 55 - pierre.fontaine@ifce.fr



Les aides à l'installation

Les aides et les subventions entraînent toujours le respect de certains critères et demandent une certaine rigueur (pièces justificatives, délais, etc...). Chaque dispositif a ses critères d'éligibilité propres et des engagements auxquels il faudra être attentif. Enfin, compte tenu des politiques publiques, certaines de ces aides sont amenées à évoluer, disparaître et être remplacées par d'autres. Cette liste reprend les principales aides, elle n'est pas exhaustive.

Il est important de bien distinguer les différentes catégories d'aides possibles pour la réalisation des projets agricoles :

Aides à la création ou la reprise d'activité agricole :

- La Dotation Jeune Agriculteur (DJA) : la dotation jeunes agriculteurs est accordée à condition notamment que le porteur de projet satisfasse la capacité professionnelle agricole et ait établi un plan d'entreprise sur 4 ans qui traduit l'élaboration d'un projet d'installation viable d'un point de vue économique, permettant de dégager un revenu agricole suffisant.
- Contact : Point accueil installation
- coordonnées : <http://installagrigrandest.fr/>
- Le Soutien Régional à l'installation en agriculture : par ce dispositif la région Grand Est décide d'apporter une aide à la trésorerie aux candidats à l'installation qui répondent aux conditions suivantes :
 - S'installer en agriculture à titre principal
 - Être âgé de 40 à 50 ans
 - Avoir obtenu l'agrément de son plan de professionnalisation personnalisé

Le montant de l'aide, les conditions à remplir, le dossier à compléter => sur le site du Conseil Régional du Grand Est

Aides au fonctionnement :

Ce sont des aides déconnectées du plan de financement de l'exploitation : elles sont donc indépendantes des investissements à réaliser

- A la création : ACCRE : Aide au Chômeur Créant ou Reprenant une Entreprise) ou spécifiquement agricoles (exonération partielle de charges MSA les 5 premières années). Les dispositifs de maintien total ou partiel des droits de certaines catégories de porteurs de projet
- A la création : ARCE : Aide à la Reprise ou la Création d'Activité pour les chômeurs indemnisés, maintien du RSA ou de l'ASS

Information : service-public.fr => onglet social-santé puis rubrique Chômage

- Aides de la Politique Agricole Commune (PAC) : une réforme de la PAC est en cours, elle s'appliquera à partir de l'année 2022. Pour l'heure, pour bénéficier des aides de la PAC, il faut être agriculteur, être reconnu comme actif, être attributaire de Droit à Paiement de Base (DPB), les avoir activés, avoir demandé un numéro de package, déposer une demande avant le 15 mai
Information : Direction départementale des territoires, Conseiller PAC des chambres d'Agriculture, le site internet télépac

Aides au conseil :

- Conseil à l'installation agricole : par ce dispositif, la Région Grand Est décide d'encourager la réalisation d'une étude approfondie des paramètres techniques, économiques, juridiques, humains et organisationnels de l'entreprise à reprendre ou à créer, en vue d'évaluer les atouts et les contraintes du projet et d'apporter un conseil pertinent permettant de déterminer les orientations économiques.

Dossier, condition, prise en charge : sur le site du Conseil Régional du Grand Est

- Suivi du nouvel exploitant : dans ce dispositif, la Région Grand Est décide de participer au financement de l'accompagnement individuel des jeunes installés dans les 4 premières années suivant leur installation

Dossier, condition, prise en charge : sur le site du Conseil Régional du Grand Est

- Réagir : accompagnement des agriculteurs en situation fragile : les conseillers accompagnent et aident dans la recherche de solutions face aux difficultés économiques et financières que l'agriculteur traverse, en concertation avec l'ensemble des partenaires de l'exploitation (chambres, banques, comptables, MSA).



Vos contacts : un référent par département :

Alsace :

- Pierre Pol RITLEING
 - Tél : 03 88 19 17 18
 - pierre-paul.ritleng@alsace.chambagri.fr
- Eric GRANVEAUX
 - Tél : 03 89 20 97 77
 - eric.granveaux@alsace.chambagri.fr

Ardennes :

- Pascal TURQUIER
 - Tel : 06 23 38 36
 - pascal.turquier@ardennes.chambagri.fr

Aube :

- Marc SCHRIEBER
 - Tel : 03 25 43 43 67
 - marc.schreiber@aube.chambagri.fr

Marne :

- Julie PORTEJOIE
 - 03 26 04 74 09
 - contact@reagir-marne.fr

Haute-Marne :

- Marie DENYS
 - Tel : 06 03 82 93 01
 - mdenys@haute-marne.chambagri.fr

Meurthe et Moselle :

- Julien LORENT
 - Tel : 06 72 75 71 69
 - julien.lorent@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Meuse :

- Alain ARBOGAST
 - Tel : 06 75 96 28 41
 - alain.arbogast@meuse.chambagri.fr

Moselle :

- Christophe MARCONNET
 - Tel : 03 87 66 12 49 - 03 87 66 04 41
 - christophe.marconnet@moselle.chambagri.fr

Vosges :

- Rémi GEORGEL
 - Tel : 03 29 29 23 18 - 06 83 80 25 33
 - remi.georgel@vosges.chambagri.fr

Zoom : besoin d'aide pour ne passer à côté de rien ? Contactez les chambres d'agriculture

Aube

Manon Pulliat 03 25 43 72 72
manon.pulliat@aube.chambagri.fr

Marne

Mickael Py 03 26 64 96 87
mickael.py@marne.chambagri.fr

Ardennes

Aurélie Sattezi 03 24 33 71 29
aurelie.sattezi@ardennes.chambagri.fr /
Enora Louesdon 03 24 36 64
46 enora.louesdon@ardennes.chambagri.fr

Haute-Marne

Gratienne Edme-Conil 03 25 35 03 12
gconil@haute-marne.chambagri.fr

Vosges

Aurélie Cuny 03 29 29 23
53 aurelie.cuny@vosges.chambagri.fr / Adeline
Bagard 03 29 29 23 55
adeline.bagard@vosges.chambagri.fr

Meurthe-et-Moselle

Manon Louis 03 83 93 34 84
manon.louis@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Moselle

Clotilde Girard 03 87 66 01 29 -
clotilde.girard@moselle.chambagri.fr

Meuse

Céline Veysiere +33 (0) 3 29
76 81 54 celine.veysiere@meuse.chambagri.fr

Alsace

Aude Forget 03 88 19 55
95 aude.forget@alsace.chambagri.fr

Émilie Riviere,

Conseiller spécialisé en équin,
Chambre régionale d'agriculture Grand EST
06 01 21 36 65
emilie.riviere@grandest.chambagri.fr





Les aides à l'investissement

La filière équine a pour objectif d'atteindre l'excellence en matière d'élevage, de compétition, d'accueil du public et de valorisation des chevaux. Aider les entreprises à rebondir raisonne éminemment comme une évidence pour la Région Grand Est puisque la filière fait aujourd'hui face à de grandes difficultés économiques liées à la crise sanitaire du COVID-19. Il se révèle crucial d'aider les entreprises à gagner en résilience, notamment en soutenant les investissements d'adaptation des exploitations équines. Ainsi la Région Grand Est a soutenu 14 entreprises de la filière pour un budget d'environ 225 000€ en 2020 grâce à un appel à projet régional.

Cet appel à projet est reconduit en 2021 à partir du 1er février 2021 et jusqu'au 30 mars 2021 et vise à :

- Consolider et renforcer la compétitivité des entreprises équines du Grand Est en cohérence avec les besoins du territoire ;
- Contribuer à la relance économique des entreprises et accroître leur résilience ;
- Favoriser les projets d'investissement liés au bien-être animal ;
- Encourager l'amélioration des performances environnementales des entreprises.

Pour plus de renseignements, contactez le Conseil des Chevaux du Grand Est : Justine de Minguine - ccge.contact@gmail.com ou la Région Grand Est: Juliette Viel - juliette.viel@grandest.fr

Les aides à la valorisation :

Le Contrat de Filière équine, signé entre la Région Grand Est et le Conseil des Chevaux du Grand Est prévoit un soutien à la valorisation des chevaux et poneys d'élevage pour aider à la vente des produits :

Pour les chevaux et poneys de sport et loisir, un dispositif d'aide à la valorisation est disponible : jusqu'à 1500€ d'aide pour un cheval et 1000€ pour un poney, sur une durée de 6 mois de valorisation minimum (sauf si vente de l'équidé). Le dispositif soutient un équidé par éleveur et par an. L'éleveur s'engage à vendre son produit dans les mois qui suivent la valorisation.

Pour les chevaux de trait ardennais du Grand Est, l'aide au débouillage à l'attelage est possible dans la limite de 350€ par cheval pour un mois de débouillage et 5 chevaux par éleveurs.

Les demandes de subvention doivent être demandées et renvoyées au Conseil des Chevaux du Grand Est avant le début de la valorisation des équidés concernés à l'adresse suivante : ccge.contact@gmail.com



Juliette Viel

Chargée de Mission élevage,
Région Grand Est
03 87 33 60 54 - juliette.viel@grandest.fr

Justine De Minguine

Chargée de Mission,
Conseil des Chevaux du Grand Est
06 84 91 65 33 - ccge.contact@gmail.com



Prochain numéro :

Mai 2021 : la formation professionnelle en territoire

Nous suivre et rester informé :

<https://www.ifce.fr/>



<https://grandest.chambre-agriculture.fr/>

<https://www.conseilchevauxgrandest.fr/>



<https://www.grandest.fr/>



Pour nous contacter :

cindy.risse@ifce.fr
06 98 70 91 65

Comité de rédaction :

Véronique Muller, Émilie Rivière,
Pierre Fontaine, Justine De Minguine, Cindy Risse,
Valérie Hamelin Boyer

Rédactrice en chef : Cindy Risse

